



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Mobilités actives– demandes de subventions

Dans la continuité du Schéma Directeur vélo adopté par Dijon métropole en 2023 et du Schéma Directeur piéton en cours d'élaboration, il est aujourd'hui nécessaire de lancer quelques études stratégiques complémentaires en vue de développer les mobilités actives sur le territoire.

Etude 1 - Apaisement de la circulation

L'apaisement des quartiers de Dijon métropole apparaît comme un levier important pour promouvoir davantage l'utilisation des mobilités actives. Cet apaisement vise à limiter les flux de transit et l'utilisation de voies de shunt qui ne cessent d'augmenter ces dernières années. En effet, il est constaté une baisse significative du trafic motorisé sur les axes routiers principaux, hormis aux franchissements des coupures urbaines (voies ferrées notamment) où aucun itinéraire alternatif n'est possible. La réduction des flux de transit et la diminution de la vitesse s'inscrivent comme étant des composantes essentielles de ce projet afin de permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public, à travers des aménagements urbains créant un environnement plus convivial, sûr et durable. Il est ainsi prévu de faire appel à un bureau d'études pour définir une stratégie cohérente et opérationnelle d'apaisement de la voirie en dehors des axes structurants définis dans le schéma directeur cyclable. Un dossier a d'ailleurs été déposé dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME intitulé « plan de circulation pour la transition écologique ».

Etude 2 - Marche du quotidien

Afin de mieux prendre en compte la marche dans les aménagements de voirie et de compléter les aspects stratégiques du schéma directeur piéton en cours d'élaboration par un volet plus opérationnel, Dijon métropole a besoin d'étoffer ses connaissances sur l'accessibilité et la marchabilité du territoire. En lien avec l'étude sur l'apaisement de la circulation, l'appel à un bureau d'étude spécialisé doit permettre d'élaborer un diagnostic complet de l'accessibilité et de la marchabilité du territoire (relevés terrain, travail avec les associations d'usagers, etc.). L'objectif est également d'utiliser ces données objectives pour interpeler les services et les élus sur l'importance de la marche du quotidien. Enfin, pour que ce travail profite au plus grand nombre, les indicateurs créés dans la phase diagnostic ont vocation à être intégrés dans le calculateur d'itinéraires DIVIA afin de mieux orienter les recherches d'itinéraires piétons. Un dossier a été déposé dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME intitulé « marche du quotidien ».

Etude 3 - Stratégie opérationnelle pour le déploiement des axes structurants cyclables

Dans le but d'accélérer la réalisation des aménagements cyclables prévus dans le schéma directeur, Dijon métropole envisage de faire appel à un bureau d'étude pour « déblayer le terrain » sur l'ensemble des axes structurants. L'objectif est d'évaluer par section les effets de levier (qualité et sûreté de l'aménagement, potentiel de fréquentation...) et la dureté de réalisation (impacts sur le stationnement, sur la circulation motorisée et piétonne, le foncier, etc.) de celle-ci. A partir des solutions envisageables, la programmation indicative du schéma directeur cyclable pourra être précisée et ajustée.

Ces études, dans leur totalité, sont estimées à 500 000 € HT.

Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ces études, notamment auprès de l'ADEME, dans le cadre de ses différents appels à projet.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets d'études présentés ;
- **d'arrêter** leur montant estimatif à 500 000€ HT ;
- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à Dijon métropole pour la réalisation de ces études, notamment auprès de l'ADEME, au titre des Appels à Projets en cours ou à venir ;

- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	